

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal place du Champart sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire.

**Étaient présents :** Christian LEGENDRE, Marlène JOHANET-FOURAGE, Martine GILLET, Thierry CAILLETTE, François VAPPÉREAU, Serge GUERIN, Françoise BODET, Valérie PEUGNET, Cécilia JOHANET, Maïté AVILES, Jean-François DESCHAMPS. Michel TAFFOUREAU.

**Excusés ayant donné procuration :** Lise LE DÛ à François VAPPÉREAU

**Absents :** Jérémy TAINÉ, Dany HAMONIERE

**Secrétaire de séance :** Maïté AVILES

Le compte rendu du conseil municipal en date 25 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Conformément à la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 relative à la nouvelle obligation des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre, Madame AVILES Maïté, secrétaire de séance et conseillère municipale présente à l'assemblée l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans le conseil. Le conseil municipal prend acte de l'état récapitulatif présenté.

### 1 Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel TAFFOUREAU, hors de la présence de Monsieur LEGENDRE Christian, Maire, va délibérer pour la première fois ce nouveau CFU qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Ce document est commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Après une présentation détaillée des recettes et dépenses l'exercice 2024 laissant apparaître :

Section de fonctionnement	
Recettes	1 112 798.66
Dépenses	927 990.08
Excédent	184 808.58
Excédent antérieur reporté 2023	540 607.29
Excédent global 2024	725 415.87
En section d'investissement	
Recettes	517 431.50
Dépenses	710 682.94
Déficit	- 193 251.44
Excédent antérieur reporté 2023	224 859.56
Excédent global 2024	31 608.12

Reste à Réaliser en fonctionnement  
 Reste à Réaliser en dépenses d'investissement

224 065.77€  
 263 374.00 €

Le CFU dressé pour l'exercice 2024, par le comptable est conforme et n'appelle ni observation ni réserve.  
 Monsieur le Maire ne participe pas au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

**D'approuver** le CFU tel que présenté ci-dessus,  
**De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser  
**D'arrêter** le Compte Financier unique 2024 selon les résultats arrêtés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

### Présentation synthétique du CFU 2024

Fonctionnement Dépenses		CFU 2024
Charges à caractère général		190 791
Charges de personnel et frais assimilés		234 550
Atténuation de produits		64 953
Virement à la section investissement		300 000
Opération d'ordre de transfert entre sections		58 088
Autres charges de gestion courante		359 467
Charges financières		19 617
Dotation aux provisions et dépréciations		525
<b>Total</b>		<b>1 227 990</b>



**Fonctionnement Dépenses**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits
- Virement à la section investissement
- Opération d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Dotation aux provisions et dépréciations

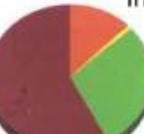
Fonctionnement Recettes		CFU 2024
Résultat de fonctionnement reporté		540 607
Atténuation de charges		3 539
Produit des services, du domaine et ventes diverses		158 345
Impôts et taxes		41 029
Fiscalité locale		600 171
Dotations et participations		274 448
Autres produits de gestion courante		35 268
<b>Total</b>		<b>1653406</b>



**Fonctionnement Recettes**

- Résultat de fonctionnement reporté
- Atténuation de charges
- Produit des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Fiscalité locale
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante

Investissement Dépenses		CFU 2024
Opérations patrimoniales		-
Emprunts et dettes assimilées		88 592
Immobilisations incorporelles		6 206
Immobilisations corporelles		205 686
Immobilisations en cours		410 199
Autres immobilisations financières		-
<b>Total</b>		<b>710 683</b>



**Investissement Dépenses**

- Opérations patrimoniales
- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Autres immobilisations financières

Investissement Recettes		CFU 2024
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		224 860
Virement de la section de fonctionnement		300 000
Opération d'ordre de transfert entre sections		58 088
Opérations patrimoniales		-
Dotation fonds divers et réserves		75 983
Subventions d'investissement		113 361
Emprunts et dettes assimilées		270 000
<b>Total</b>		<b>1 042 291</b>



**Investissement Recettes**

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement
- Opération d'ordre de transfert entre sections
- Opérations patrimoniales
- Dotation fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunts et dettes assimilées

## 2 Affectation des résultats

Avec le report des années antérieures, le résultat d'exécution du Budget de l'exercice 2024 apparaît comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : **725 415.87€** détaillé comme suit :

Résultat antérieur reporté 2023 pour 540 607.29€ + résultat 2024 pour 184 808.58€.

Un excédent d'investissement de : **31 608.12€** détaillé comme suit :

Résultat antérieur reporté 2023 pour : 224 859.56 - (résultat 2024 pour - 193 251.44€).

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront affectés au Budget Primitif 2025 de la façon suivante :

Au compte R 1068 Réserve en investissement : **0€**

Au compte R 002 Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de **725 415.87€**

Au compte R 001 Résultat d'investissement reporté pour un montant de **31 608.12€**

EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT CLASSES 6 ET 7	INVESTISSEMENT CLASSES 1 ET 2	TOTAL
RECETTES	1 112 798,66	517 431,50	1 630 230,16
DEPENSES	927 990,08	710 682,94	1 638 673,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	184 808,58	-193 251,44	-8 442,86
INTEGRATION CCAS ASCHERES			
RESULTAT ANTERIEUR	540 607,29	224 859,56	765 466,85
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT			0,00
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	540 607,29	224 859,56	765 466,85
RESULTAT CUMULE EN €UROS	725 415,87	31 608,12	757 023,99

### PROPOSITION DE REPRISE DES RESULTATS

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	184 808,58
B Résultat antérieur reporté	540 607,29
C Résultat à affecter =A+B	725 415,87
D Solde d'exécution d'investissement	31 608,12
Restes à réaliser: dépenses	224 065,77
Restes à réaliser: recettes	263 375,00
E Solde des restes à réaliser	39 309,23
F Besoin de financement =D+E	-70 917,35
AFFECTATION C=G+H	725 415,87
1) en réserves c/1068 investissement	0,00
2) report en fonctionnement c/002 H	725 415,87

## 3 Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel les taux sont votés en 2024 :

ANNEE 2024	%
Taxe d'habitation	15.28%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42.94%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.01%

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDENT** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

ANNEE 2025	%
Taxe d'habitation	15.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	43.58%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53.80%

**CHARGENT** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **4 Provisions pour créances douteuses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

La comptabilité des dotations aux provisions des créances douteuses repose sur l'utilisation du compte 681 en section de dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux forfaitaires de dépréciation de la manière suivante :

ANNEE		%	MONTANTS	PROVISIONS
année N	2025	0	0	0
année N-1	2024	0	0	0
année N-2	2023	-5	0	0
année N-3	2022	-10	0	0
année N-4	2021	-20	0	0
année N-5	2020	-30	0	0
année N-6	2019	-60	0	0
année N-7	2018	-80	0	
sup N-8	2017 et +	100	2650.12	2650.12
			2650.12	2650.12

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'inscrire** une provision de 2700€ au compte 681 « dotations aux provisions / dépréciation des actifs circulants » du budget principal.

#### **5 Vote du Budget Primitif 2025**

A/ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme 3.253.277,99€

Le budget de la section de fonctionnement est voté au chapitre.

Le budget de la section d'investissement est au voté chapitre

Section de fonctionnement pour : 1.839.045,87€

Section d'investissement pour : 1.414.232,12 €

Les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité d'adopter le budget 2025.

\*\*\*\*\*

### Présentation synthétique du Budget Primitif 2025

<b>Fonctionnement Dépenses</b>		<b>BP 2025</b>
Charges à caractère général		349 444
Charges de personnel et frais assimilés		240 500
Atténuation de produits		67 000
Virement à la section investissement		770 000
Opération d'ordre de transfert entre sections		58 088
Autres charges de gestion courante		331 400
Charges financières		19 914
Dotation aux provisions et dépréciations		2 700
<b>Total</b>		<b>1 839 046</b>

<b>Fonctionnement Recettes</b>		<b>BP 2025</b>
Résultat de fonctionnement reporté		725 416
Produit des services, du domaine et ventes diverses		156 500
Impôts et taxes		40 000
Fiscalité locale		628 130
Dotations et participations		261 000
Autres produits de gestion courante		28 000
<b>Total</b>		<b>1 839 046</b>

<b>Investissement Dépenses</b>		<b>BP 2025</b>
Dépenses imprévues		-
Emprunts et dettes assimilées		90 286
Immobilisations incorporelles		9 257
Immobilisations corporelles		79 130
Immobilisations en cours		1 210 560
Autres immobilisations financières		25 000
<b>Total</b>		<b>1 414 232</b>

<b>Investissement Recettes</b>		<b>BP 2025</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		31 608
Virement de la section de fonctionnement		770 000
Opération d'ordre de transfert entre sections		58 088
Opérations patrimoniales		-
Dotation fonds divers et réserves		85 000
Subventions d'investissement		468 786
Emprunts et dettes assimilées		750
<b>Total</b>		<b>1 414 232</b>

B/ Il convient également de renouveler l'autorisation de procéder à des virements de crédits entre chapitres comme suit :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,  
**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **6 Devis / travaux**

1/ Aménagement des places / espaces verts : Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis supplémentaire de l'entreprise IDVERDE relatif à l'aménagement des espaces verts. Ce dernier consiste à la remise à niveau du paillage après la saison d'ancienneté pour la somme de 2 920.6€ TTC.

Après discussion, les élus décident de ne pas donner suite à cette proposition non prévue au marché.

2/ Demande de subvention au SIERP - programme enfouissement de réseaux BT : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIERP (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers) a pour objet l'exercice des compétences d'autorité concédante de la distribution publique de l'électricité sur le territoire des communes adhérentes. Un dossier de subvention a été déposé sous le programme « enfouissement de réseaux BT sous convention SICAP ». Il convient donc de délibérer afin que le SIERP puisse apporter son concours financier à hauteur de 2242.92€ soit 10% du montant de l'opération (22 459.17€).

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'autoriser** Monsieur le Maire à demander la subvention au SIERP dans le cadre du programme « enfouissement de réseaux BT sous convention SICAP »,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables.

## 7 Questions diverses

a/ Webinaire : la DREAL centre-Val de Loire organise le 22 avril prochain, un webinaire de présentation de 3 mesures du Fonds Vert :

- Aménagements cyclables
- Développement des mobilités durables en zones rurales,
- Développement du covoiturage.

Les élus qui souhaiteraient participer à cet échange se rapprocheront du secrétariat.

b/ Transfert de la publicité : suite à la possibilité de transférer l'instruction des autorisations relatives aux enseignes publicitaires auprès du service instructeur de la CCF, les élus décident ne de pas donner suite à cette proposition.

c/ FUL - FAJ : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale un appel de fonds 2025 concernant le FAJ et le FUL. Il rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas souhaité donner suite comme précisé lors de la délibération prise le 4 juin 2024.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De confirmer** la délibération du 4 juin 2024,

**De ne pas donner suite** à cet appel de fonds et de continuer à gérer les dossiers directement par la commune.

d/ Course cycliste « Ronde du Loiret » : comme indiqué dans le compte-rendu du 25 mars dernier, la course cycliste « Ronde du Loiret » est programmée le dimanche 25 mai 2025 sur la commune. Deux parcours de 65km et 85km sont prévus ainsi qu'une étape contre la montre l'après-midi avec une distance de 6.800km.

L'UFOLEP propose de devenir partenaire sous forme de 5 prestations allant de 100€ à 1000€ sous diverses formes (logo sur maillot, logo sur manches, cadeau souvenir, panneau officiel...).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De retenir** la prestation « Lux » pour la somme de 300€ avec le logo de la commune d'Aschères-le-Marché qui sera apposé sur les manches du maillot du leader.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

e/ Point sur les travaux en cours :

- Aménagement du bourg : enrobé prévu le 17 avril
- Plantations centre bourg : automne 2025
- Rue Amédée Guérin : enrobé prévu le 16 avril

A vingt-deux heures l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.